



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 mai 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Avril 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mai 2002

**Donation de la maison de Monsieur Ernest PEROCHON sise 25
avenue de Limoges à la Ville de NIORT**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M.
Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

DELIBERATION D20020133

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mai 2002

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Donation de la maison de Monsieur Ernest PEROCHON sise 25
avenue de Limoges à la Ville de NIORT**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire

Monsieur Jean DEBENEST et Madame Jane DEBENEST, petits-enfants de Monsieur Ernest PEROCHON, souhaitent

faire donation à la Ville de Niort de la propriété où a vécu leur grand-père, sise 25 Avenue de Limoges, à charge pour le donataire de conserver en ses lieu et place, la plaque apposée sur ledit immeuble et d'affecter ce lieu à des activités culturelles.

Cet immeuble pourrait abriter la collection la plus complète possible des livres et écrits d'Ernest Pérochon et servir de résidence pour écrivains. Il pourra aussi accueillir le siège social de l'Association des Amis d'Ernest Pérochon, si cette dernière le souhaite.

Conformément à l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter le don de cette propriété d'une valeur de 182 939 € sachant que :
 - . d'une part, l'état actuel de la situation de Monsieur DEBENEST Jean, donateur, s'il restait équivalent lors de sa propre succession, ne donnerait pas lieu à réduction ; cette disposition ne concerne pas Madame Jane DEBENEST, célibataire, sans enfant. ;
 - . d'autre part, cette donation n'est grevée par le donateur d'aucune charge, clause et condition particulière autre que celles précisées ci-dessus.
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes et tous documents afférents à cette donation et à provisionner et imputer tous les frais correspondants, soit une somme de 3 800 € au chapitre 908-8241-2138 du B.P.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)